

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
PRÉSENTANT LE BUDGET PRIMITIF 2026****INTRODUCTION**

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville (www.mairie-ambazac.fr) avec le dossier présenté en Conseil municipal de Débat d'Orientation Budgétaire (*Ma Mairie > Délibérations et budgets*).

Pour rappel, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026, au-delà et au besoin, une Décision modificative indiquant le redéploiement de crédits sera soumise au Conseil municipal. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'article L. 1612-26 du CGCT précise que le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Les conseillers municipaux se voient remettre une note de synthèse que voici.

Le budget 2026 a été voté le mardi 21 avril par le Conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire présenté et adopté le jeudi 2 avril 2026 en Conseil municipal.

Contexte de l'élaboration du budget prévisionnel 2026

Les principaux paramètres du contexte macroéconomique pour 2026 sont :

- Une croissance prévue en France autour de 0.9% ;
- Une inflation prévue à 1.7% ;
- Une hausse attendue des taux d'emprunts bancaires ;
- Contribution directe des collectivités territoriales entre 2 et 3.6Md€ ;
- Une augmentation des bases d'imposition de 0.8%.

Dans le cadre de ce début de mandat, la stratégie budgétaire de la collectivité s'articule autour de plusieurs objectifs structurants :

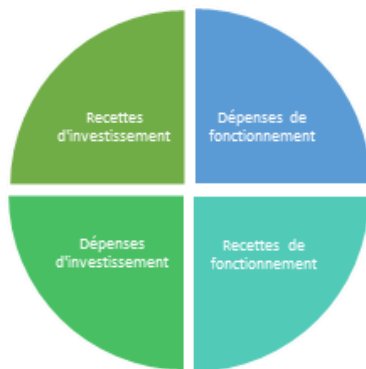
- Garantir la qualité et la continuité des services municipaux rendus à la population ;
- Soutenir durablement le tissu associatif ambazacois, acteur essentiel de la vie locale ;
- Engager les projets structurants du mandat, notamment la création d'une maison de santé au sein du site de l'Usine de Coqui ;
- Poursuivre les actions de planification écologique, à travers la rénovation énergétique des bâtiments municipaux et la végétalisation des espaces publics (cours d'école, aménagements urbains) ;
- Restaurer des marges de manœuvre financières, en redégageant de l'épargne nette ;
- Maintenir la stabilité de la fiscalité locale, afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables.

Il a également été acté que l'enveloppe, au profit des associations, écoles et collège, des subventions sera maintenue. Pour les 3 écoles, elles bénéficieront en investissement pour du mobilier/matériel de 1000€ par école, 3000€ par école pour le transport et en fonctionnement de 55€ par élève pour les fournitures. La participation de la commune aux différentes activités au transport est conservée. Il en va de même pour le collège pour lequel la commune maintient son aide au transport de l'Association sportive et à l'achat de matériel.

Cette année aucune subvention ne sera versée au CCAS puisque ses besoins sont couverts par la vente de terrains constructibles aux Lathières qui constitue donc sa source de recettes de fonctionnement.

A noter que dans un contexte mondial instable, le budget prévisionnel 2026 a été établi avec la volonté de conserver des marges nécessaires pour palier à la hausse des prix des énergies.

En ce qui concerne les interactions financières avec la CC ELAN, le montant d'attribution de compensation versé à la commune, une fois les participations aux services de l'EPCI prélevés (participation à l'école de musique, la voirie, l'assainissement), est maintenu à 998 871€ en 2026. Le FPIC quant à lui est diminué du fait d'une baisse globale de -22 500€ pour les communes de l'EPCI. Le montant reversé à la commune sera donc impacté sans que nous en connaissions le montant exact au moment du vote du budget.



Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) pour le budget principal (I), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir pour le budget principal (II).

Seront par la suite présentés les mêmes éléments pour les budgets annexes (III-IV).

Pour schématiser, les budgets municipaux se répartissent en 4 quarts

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section du budget communal regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux comme l'état civil, les services techniques (regroupant les espaces verts, bâtiments communaux, voirie, denrées alimentaires pour la cantine etc).

1) Les recettes de fonctionnement

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, ALSH, locations de salles, droits de place...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement prévues pour 2026 sont de 9 113 842,66€.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à rembourser.

Les salaires représentent 52.09% des dépenses de fonctionnement de la ville en 2025. Afin d'anticiper des revalorisations salariales, il est prévu une enveloppe de 3.9% supérieure pour 2026.

Les dépenses de fonctionnement 2026 ont été budgétées à 9 113 842,66€.

Après exécution, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement devient l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt. En 2026, la capacité d'autofinancement prévisionnelle d'Ambazac est de 1 279 641€.

En conclusion, sur la période récente, l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement met en évidence des équilibres en tension. En 2023, la commune présente un équilibre recettes/dépenses positif mais déjà contraint. En 2024, les recettes progressent sensiblement pour atteindre 7,88 M€, tandis que les dépenses diminuent à 6,46 M€, permettant un net rétablissement des marges de fonctionnement. En 2025, si les recettes se maintiennent à un niveau élevé (7,74 M€), les dépenses connaissent une hausse pour s'établir à 7,40 M€, réduisant l'excédent de fonctionnement. Cette évolution traduit une sensibilité accrue de l'équilibre budgétaire à la dynamique des charges.

3) L'épargne et son évolution

L'épargne constitue un indicateur essentiel de la santé financière de la collectivité, en mesurant sa capacité à financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Sur la période récente, l'évolution de l'épargne met en évidence des équilibres fragiles. L'année 2023 s'était caractérisé par une dégradation marquée, avec une épargne nette négative (-106 K€), traduisant une insuffisance des ressources de fonctionnement pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

L'année 2024 marque un très net redressement, avec un niveau d'épargne particulièrement élevé (1,48 M€ d'épargne brute et 842 K€ d'épargne nette), résultant d'efforts de gestion et d'éléments favorables. Toutefois, cette amélioration apparaît en partie conjoncturelle.

En 2025, l'épargne retrouve un niveau plus contraint (633 K€ d'épargne brute et 45 K€ d'épargne nette), confirmant la nécessité de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses afin de consolider durablement les

marges de manœuvre financières de la commune et sécuriser le financement de ses investissements.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

BP Principal 2026 Ambazac 600		FONCTIONNEMENT		23/03/2026	
Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		2 512 586,00 €	013: Atténuations de charges		123 000,00 €
012: Charges de Personnel		3 980 000,00 €	70: Ventes produits fabriqués		436 090,00 €
014: Atténuation de produit		200 000,00 €	73: Impôts et taxes		1 070 371,00 €
65: Autres charges gest courante		755 615,00 €	731 Imposition directe		3 320 849,00 €
66: Charges financières		181 000,00 €	74: Dotations, subventions		1 951 130,00 €
67: Charges exceptionnelles		10 000,00 €	75: Autres produits		183 030,00 €
68: Dotations provisions		5 000,00 €	76: Produits financiers		1 000,00 €
		- €	77: Produits exceptionnels		10 000,00 €
		- €	78: Reprises sur amort et provisions		5 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	0,00 €	7 644 201,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	0,00 €	7 100 470,00 €
023: Virement à l'investissement		969 641,66 €	042: Opération d'ordre transfert		190 000,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		500 000,00 €			
042: Provisions créances					
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 469 641,66 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		190 000,00 €
TOTAL (A)		9 113 842,66 €	TOTAL (G)		7 290 470,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif		1 823 372,66 €
TOTAL cumulé		9 113 842,66 €	TOTAL cumulé		9 113 842,66 €

Dans l'optique de maîtriser les dépenses de fonctionnement, chaque service sera destinataire d'une lettre de cadrage budgétaire en fonctionnement ce qui permettra une gestion plus fine des dépenses du quotidien.

Cette rigueur permet de maintenir les subventions octroyées aux associations, aux écoles, au collège et au Centre communal d'action sociale de la ville.

c) La fiscalité

Le Conseil municipal adopte chaque année un taux pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, non bâties la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les logements vacants. Les recettes 2025 se sont élevées à 3 094 197€.

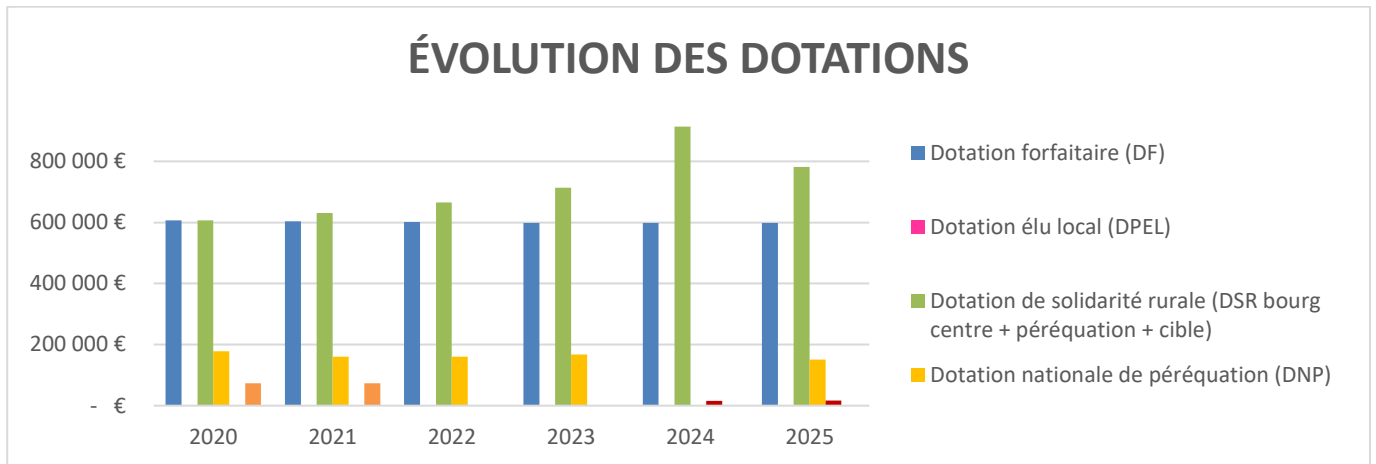
Comme validé par la Commission des Finances du 26 mars 2026, puis en Conseil municipal au moment de l'approbation du Débat d'orientation budgétaire le 2 avril 2026, les taux des impôts locaux restent inchangés

- ✓ Taxe Foncière (Bâtie) : 42,82 %
- ✓ Taxe Foncière (Non-Bâtie) : 77,82%
- ✓ Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les logements vacants : 16.27%.

En 2026, la Taxe Foncière sur le patrimoine bâti restera la première recette fiscale de la ville avec environ 2 941 306€ attendus.

d) Les dotations de l'État

Comme en témoigne l'histogramme ci-dessous, les dotations de l'Etat tendent à poursuivre leur stagnation mais leur de leur diminution concrète du fait de la non-compensation de l'inflation. A Ambazac, les dotations de l'État ont baissé de 111 000€ depuis 2014.



Pour 2026, l'enveloppe et la ventilation par dotation est similaire autour de 1 547 830 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité ainsi que le capital de la dette. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études préalables à des travaux ou projets, et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les dotations perçues au titre de compensation de la TVA ou des taxes d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (elles peuvent provenir de l'Union Européenne, l'Etat via la Préfecture notamment, la Région ou le département par exemple).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT					
Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		5 000,00 €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes		620 000,00 €	10: Dotations FCTVA		119 465,00 €
204: Subvention d'équipement versée	- €	34 300,00 €	1068: Excédent fonctionnement		555 916,34 €
20: Immo incorporelles	- €	10 000,00 €	13: Subventions	298 175,05 €	- €
21: Immo corporelles	73 872,30 €	331 703,00 €	16: Emprunts		831 896,34 €
23: Immo en cours	46 727,89 €	1 230 000,00 €	27: Autres immobilisations financières	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	120 600,19 €	2 231 003,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	298 175,05 €	1 507 277,68 €
			021 Virement sec° exploitation		969 641,66 €
040: Opérations entre sect°		190 000,00 €	040: Opérations entre sect°		500 000,00 €
041: Opérations patrimoniales		100 000,00 €	041: Opérations patrimoniales		100 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		290 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 569 641,66 €
TOTAL (B)		2 641 603,19 €	TOTAL (H)		3 375 094,39 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif		733 491,20 €	RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif		- €
TOTAL cumulé		3 375 094,39 €	TOTAL cumulé		3 375 094,39 €

Les recettes d'investissement prévues pour 2026 sont de 3 375 094,39€.

Les dépenses d'investissement budgétées pour 2026 s'élèvent à 3 375 094,39€.

A noter que 298 175,05€ sont inscrits en reste-à-réaliser. En fonction des projets effectivement réalisés au cours de l'année 2026, il s'agit de subventions notifiées qui seront encaissées. Parallèlement, il reste 120 600,19€ de dépenses engagées à régler en 2026.

c) Les orientations pour 2026

Comme cela a été évoqué plus haut, la situation financière de la ville appelle à la prudence compte tenu du contexte économique.

Au regard des éléments présentés précédemment, une enveloppe de **1,55 M€** peut être mobilisée pour le financement de nouveaux projets d'investissement en 2026.

Ces crédits auront vocation à couvrir en priorité les **dépenses d'investissement incompressibles**, telles que les travaux de voirie, le renouvellement des candélabres, les équipements de défense incendie ou encore le matériel informatique, ainsi que les travaux à engager sur la forêt communale en lien avec l'ONF, relevant de la gestion durable du patrimoine.

Ils permettront également de répondre aux besoins des écoles et des services municipaux, avant d'être mobilisés au service des **projets structurants du mandat**.

Il convient néanmoins de **dissocier de ces projets structurants l'opération de mise en séparatif**, qui constitue une obligation réglementaire et représente, au stade actuel, un coût estimé à **730 K€**, incluant les missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les demandes d'investissement par les services retenues sont les suivantes :

SERVICE	TYPE D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Restaurant scolaire	Matériel	18 520,00 €
Entretien	Aspirateurs	1 530,00 €
Sécurité	Signalétique DAE	1 993,00 €

ALSH	Matériel téléphonique	900,00 €
Ecole Cezanne	Matériel informatique	1 000,00 €
Ecole Prévert	Matériel et mobilier	1 000,00 €
Ecoles primaires	Matériel Classe Ulis	2 500,00 €
Ecole Perrault	Matériel	1 000,00 €
Serv Techniques	Renouvellement flotte véhicule	70 000,00 €
Serv Techniques	Matériel	11 600,00 €
Police du maire	Poteau Incendie	12 000,00 €
Police du maire	Candélabre	10 000,00 €
Police du maire	Signalétique du bourg	15 000,00 €
Admin générale et bibliothèque	Matériel bureautique et informatique	13 000,00 €
Sous-total services		160 043,00 €

En ce qui concerne les projets structurants, il est arrêté la liste suivante :

	Mise en séparatif de réseaux unitaire dans le bourg – 730K€
	Achat de l'usine de Coqui – 430K€
	Tranche finale Pagode – 70K€
	Réparation toit terrasse école Perrault – 46K€
	Toiture maison Petit Jonas – 22K
	Jeux école maternelle T2 -20K€
	1 ^{ère} T chgt huisseries mairie – 22K€
	Portail camping – 19K€
	Scène pérenne à Jonas - 17K€
	Travaux carrière centre équestre – 13K€
	Lieu recueillement cimetière – 12K€
	Travaux gendarmerie – 5K€
	ONF – 5K€

Dans une logique de pilotage pluriannuel des investissements, la commune engagera à l'automne 2026 l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) intégrant l'ensemble des projets du mandat annoncés par les élus. Ce travail sera conduit en partenariat avec le conseiller aux décideurs locaux et le comptable public.

Il interviendra une fois consolidés les éléments relatifs au projet de gestion des eaux pluviales, actuellement en cours de discussion avec la Communauté de communes ELAN, avec laquelle la commune travaille de concert, sous la coordination étroite des services de l'État.

Ce PPI permettra de prioriser les opérations, de sécuriser leur financement et de donner une visibilité financière à moyen terme, en cohérence avec les capacités budgétaires de la collectivité.

d) Les recettes d'investissements prévues

Une ligne d'emprunt de 831 000 € est inscrite au budget 2026. Son inscription revêt un caractère prudentiel et exceptionnel, compte tenu du contexte particulier lié aux travaux de mise en conformité du réseau d'eaux pluviales.

En effet, ces travaux, estimés à 730 K€, s'inscrivent dans le cadre d'une obligation réglementaire, en lien avec une procédure en cours à l'échelle européenne, menés conjointement avec la Communauté de communes ELAN. Ce type d'opération ne bénéficie habituellement d'aucun financement de la part de l'Agence de l'eau ni du Conseil départemental. Dans ce contexte, et compte tenu du caractère contraint et non-différable de ces travaux, la commune a sollicité à titre exceptionnel, fin 2025, une subvention de l'État à hauteur de 80% du coût de l'opération.

Toutefois, en l'absence de notification à la date de vote du budget, et afin de garantir la capacité de la collectivité à engager ces travaux obligatoires dans les délais requis, il a été nécessaire d'inscrire les crédits correspondants ainsi qu'une ligne d'emprunt permettant d'en assurer le financement transitoire. Cette inscription ne préjuge pas de la mobilisation effective de l'emprunt, qui sera ajustée en fonction des notifications de subventions attendues et de l'évolution de la situation en cours d'exercice.

Par ailleurs, un emprunt de 430 K€ est en cours de négociation auprès de la Banque des Territoires pour l'acquisition du site de « l'Usine de Coqui », dans le cadre d'un projet de création de maison de santé. Ce projet fera l'objet de recherches actives de cofinancements : une demande de subvention sera déposée auprès du GAL Limoges Métropole – CC ELAN pour l'acquisition (à hauteur d'environ 52 K€), ainsi qu'au titre du Fonds vert (ancien dispositif « fonds friches »). La commune prévoit également de répondre à un appel à projets de l'Agence régionale de santé, dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional – Fonds de Modernisation de l'Investissement en Santé (FMIS).

Enfin, en fonction de l'exécution budgétaire et des équilibres constatés à mi-parcours, un ajustement du niveau d'autofinancement pourra être envisagé afin de limiter le recours à l'emprunt.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Principaux ratios 2025

* Calculé sur une population de 5 633 habitants

Informations financières 2025- Ratios	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1250	1199
Produits des impositions directes	613	653
Recettes réelles de fonctionnement/population	1352	1408
Dépenses d'équipement brut/population	153	402
Encours de la dette/population	803	966
DGF/population	263	181
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52%	54%
Marge d'autofinancement/recettes réelles de fonct. (2)	100%	92%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de	11%	29%

fonctionnement (2)		
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	59%	67%
Délai désendettement (en années)	8.1	3.6

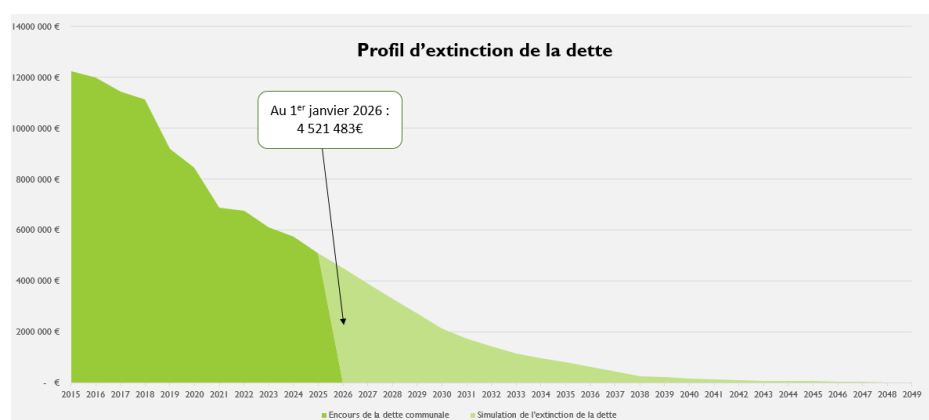
b) Etat de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de 4 521 483 €.

En 2026, la commune remboursera environ 620 000€.

A noter, au budget principal, fin du remboursement de 1 emprunt en 2026.

Le profil d'extinction théorique de la dette est le suivant :



L'encours de la dette de la commune s'inscrit dans une trajectoire de diminution depuis plusieurs exercices, passant de 6,11 M€ en 2023 à 5,11 M€ en 2025. Cette évolution traduit les efforts engagés en matière de maîtrise de l'endettement, dans un contexte contraint.

Au 1er janvier 2026, le capital restant dû est estimé à 4,52 M€. La projection d'extinction de la dette fait apparaître un désendettement progressif à long terme, avec un apurement complet à l'horizon 2049.

Cette trajectoire traduit une situation d'endettement maîtrisée, offrant à la collectivité une capacité à mobiliser, si nécessaire, de nouveaux financements pour accompagner les projets d'investissement du mandat, tout en veillant à préserver les équilibres financiers à moyen et long terme.

Voici la ventilation des emprunts par type et budget :

Budget	Nb total emprunts	Taux fixe	Taux variable
Commune	27	20	7, dont 6 indexés sur l'EURIBOR* et 1 sur le Livret A
Energies renouvelables	2	2	0
Gîtes et restaurant	0	0	0

III. BUDGET ANNEXE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Ce budget a pour objectif la gestion, l'entretien et le développement du parc de panneaux photovoltaïques

de la commune permettant de devenir davantage indépendant énergétiquement. La commune est dotée depuis 2023 de deux infrastructures : une au domaine de Muret en toiture, et une au sol avenue Markt Eckental derrière la déchetterie.

BP 2026 ENERGIES Ambazac 605		FONCTIONNEMENT		13/03/2026	
Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		40 000,00 €	013: Atténuations de charges		- €
012: Charges de Personnel		30 000,00 €	70: Ventes produits fabriqués		95 000,00 €
014: Atténuation de produit		- €	73: Impots et taxes		- €
022: Dépenses imprévues		- €	74: Dotations, subventions		- €
65: Autres charges gest courante		- €	75: Autres produits		- €
66: Charges financières		8 000,00 €	76: Produits financiers		- €
67: Charges exceptionnelles		200,00 €	77: Produits exceptionnels		- €
68: Dotations provisions		- €			
TOTAL DEPENSES REELES	0,00 €	78 200,00 €	TOTAL RECETTES REELES	0,00 €	95 000,00 €
023: Virement à l'investissement		95 809,88 €	042: Opération d'ordre transfert		15 000,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		- €			
042: Provisions créances		32 000,00 €			
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		127 809,88 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		15 000,00 €
TOTAL (A)		206 009,88 €	TOTAL (G)		110 000,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif		96 009,88 €
TOTAL cumulé		206 009,88 €	TOTAL cumulé		206 009,88 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		- €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes	- €	20 000,00 €	10: Dotations FCTVA		
20: Immo incorporelles	- €		1068: Excédent fonctionnement		
21: Immo corporelles	- €	30 000,00 €	13: Subventions	- €	- €
23: Immo en cours	- €	- €	16: Emprunts		- €
TOTAL DEPENSES REELES	- €	50 000,00 €	TOTAL RECETTES REELES	- €	- €
			021 Virement sec° exploitation		95 809,88 €
040: Opérations entre sect°		15 000,00 €	040: Opérations entre sect°		32 000,00 €
041: Opérations patrimoniales		10 000,00 €	041: Opérations patrimoniales		10 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		25 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		137 809,88 €
TOTAL (B)		75 000,00 €	TOTAL (H)		137 809,88 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif			RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif		21 832,96 €
TOTAL cumulé		75 000,00 €	TOTAL cumulé		159 642,84 €

Pour 2026, ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 206 009,88€ et en investissement le budget est en suréquilibre.

En fonctionnement, les recettes proviennent principalement de la revente d'électricité et de la facturation d'une partie de l'électricité produite et consommée directement par les bâtiments municipaux au budget principal ainsi qu'au SVC et au restaurant Le bon coin.

IV. BUDGET ANNEXE DES GITES ET RESTAURANT MUNICIPAUX

Pour 2026, les objectifs de ce budget demeurent la gestion, l'entretien et le développement des gîtes communaux et du restaurant situés au domaine de Muret. A ce titre, plusieurs travaux de valorisation sont prévus comme

- La réfection intégrale de 2 gîtes ;
- L'aménagement de toilette à l'accueil des gîtes ;
- Le changement de mobilier des gîtes

BP 2026 GITES Ambazac 607					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		57 300,00 €	013: Atténuations de charges		- €
012: Charges de Personnel		80 000,00 €	70: Ventes produits fabriqués		135 050,00 €
014: Atténuation de produit		- €	73: Impots et taxes		- €
022: Dépenses imprévues		- €	74: Dotations, subventions		- €
65: Autres charges gest courante		1 000,00 €	75: Autres produits		500,00 €
66: Charges financières		- €	76: Produits financiers		- €
67: Charges exceptionnelles		4 000,00 €	77: Produits exceptionnels		100,00 €
68: Dotations provisions		1 000,00 €	78: Reprises de provisions		1 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELES	0,00 €	143 300,00 €	TOTAL RECETTES REELES	0,00 €	136 650,00 €
023: Virement à l'investissement		74 838,82 €	042: Opération d'ordre transfert		15 000,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		10 000,00 €			
042: Provisions créances					
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		84 838,82 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		15 000,00 €
TOTAL (A)		228 138,82 €	TOTAL (G)		151 650,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif		76 488,82 €
TOTAL cumulé		228 138,82 €	TOTAL cumulé		228 138,82 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		- €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes		- €	10: Dotations FCTVA		5 493,00 €
20: Immo incorporelles	- €	20 031,82 €	1068: Excédent fonctionnement		57 850,80 €
21: Immo corporelles	2 165,05 €	14 000,00 €	13: Subventions	10 080,00 €	- €
23: Immo en cours	53 415,81 €	41 300,00 €	16: Emprunts		
TOTAL DEPENSES REELES	55 580,86 €	75 331,82 €	TOTAL RECETTES REELES	10 080,00 €	63 343,80 €
040: Opérations entre sect°		15 000,00 €	021 Virement sec° exploitation		74 838,82 €
041: Opérations patrimoniales		5 000,00 €	040: Opérations entre sect°		10 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		20 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		89 838,82 €
TOTAL (B)		150 912,68 €	TOTAL (H)		163 262,62 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif		12 349,94 €	RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif		
TOTAL cumulé		163 262,62 €	TOTAL cumulé		163 262,62 €

Pour 2026, ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 228 138,82€ et en investissement à hauteur de 163 262,62€.

En fonctionnement, les recettes proviennent principalement location des gîtes et du loyer versé par le restaurateur.

Aucun emprunt n'a été contracté sur ce budget ; ainsi tous les investissements sont autofinancés.

CONCLUSION

La construction du budget 2026 traduit une volonté affirmée de concilier prudence financière et maintien d'un haut niveau de service public. Dans un contexte économique contraint, la stabilité de la fiscalité locale et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent d'escompter une poursuite de l'amélioration de la capacité d'autofinancement significative, indispensable au financement des investissements sans recours excessif à l'emprunt.

La situation financière de la commune demeure globalement saine, avec un niveau d'endettement maîtrisé et des équilibres budgétaires respectés. Toutefois, les marges de manœuvre restent limitées (du fait du contexte économique, de la stagnation des dotations et l'attente des notifications de subventions) et imposent de poursuivre une gestion rigoureuse.

Ainsi, la stratégie budgétaire retenue pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire responsable, visant à sécuriser durablement les équilibres financiers tout en permettant la mise en œuvre progressive des projets structurants du mandat.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.